



Dénonciation de harcèlement moral au travail /menace employeur

Par rodet

Bonjour je vous écris dans le cadre de harcèlement moral à mon travail.

Je suis en CDI depuis 24 ans. Mon manager depuis 10 ans a un comportement cyclique envers moi.

Semestriellement nous sommes amenés à le noter, et sa note s'est "cassée la gueule" pour reprendre ses termes.

J'étais en arrêt de mars 2023 à septembre, aussi il s'est mis en tête certainement que tout était de ma faute.

Ma reprise se passait bien, entretien individuel annuel en mars 2024 et là il me descend.

M'accuse d'avoir créé un groupe teams pour critiquer mes collègues et pour harmoniser sa note. Me dit que mes collègues me détestent et ne cessent de me critiquer et ce sont hypocrites avec moi.

Je vais demander de se lever pour aller fouiller mon ordinateur il m'a dit que certainement le groupe était supprimé. Je lui ai dit que c'était pas un souci qu'il avait qu'à appeler la DSI. J'ai quitté l'entretien en pleurs au bout de 15 minutes, et je suis allée sur le plateau demander à mes collègues si elles avaient connaissance de ce fameux groupe teams, et qu'apparemment 1 particulièrement m'aurait critiquée durant son entretien individuel.

Mon chef est revenu me chercher et on a fini l'entretien tant bien que mal.

Le lendemain j'ai été arrêtée pour une semaine.

À ma reprise ma responsable de service m'a convoquée par mail à 14h30 : convocation de 15h à 15h30 - objet : suite déroulement entretien individuel d'appréciation.

Je me suis donc rendue à l'entretien, et là elle m'a annoncée que j'étais convoquée pour remise d'un avertissement avec signature digitale.

J'ai refusé de l'avoir de façon digitalisé et demandé de l'avoir en papier. Elle me l'a lu : enfreint du règlement intérieur en quittant l'entretien et en faisant une esclandre sur le plateau. Mes collègues ont été choqués psychologiquement, certains auraient dû faire une pause pour se remettre de leurs émotions, et " X" aurait été choquée de mes propos comme quoi elle m'aurait critiquée.

J'ai expliqué à ma responsable de service, que mon manager avait tenu des propos diffamatoires, humiliants et qu'en effet j'avais quitté l'entretien en sanglot et demandé à l'équipe s'ils avaient connaissance de ce "fameux groupe teams".

Mon manager aurait dit que c'était totalement faux, qu'il m'avait seulement posé la question à savoir si j'avais connaissance d'un groupe teams pour parler de sa note.

J'ai continué à travailler, puis 4 jours j'ai reçu la conclusion de mon entretien individuel d'appréciation où mon chef écrit qu'il est choqué des propos diffamatoires que je tiens et qu'il ne va pas en rester là. Ma responsable de service dans la conclusion l'appuie. Le lendemain j'étais de nouveau arrêtée pour 3 semaines.

J'ai alerté les DS, médecin du travail. Chacun de leur côté ont contacté la RH et ma responsable de service pour que je change d'équipe.

Le médecin du travail m'avait dit de ne pas reprendre tant que je n'avais pas de ses nouvelles.

Sauf que les DS m'ont contactée le soir de la fin de mon arrêt pour dire qu'ils avaient tapé du poing, et qu'ils avaient réussi à faire en sorte qu'une proposition de poste me soit proposée, et qu'il fallait que je revienne pour acter tout ça.

Je reprend donc cette semaine. Mardi je suis convoquée par ma responsable de service, je pensais naïvement qu'elle allait faire une proposition de changement d'équipe.

Au lieu de ça, elle m'a donné mon avertissement. Malgré son insistance j'ai refusé de le signer car en désaccord vu le contexte. Elle m'a dit qu'elle me l'enverrai le jour même en recommandé. Elle ne m'a proposé aucun poste. Ma demandé si je tenais à accuser mon chef de harcèlement et que si c'était le cas la procédure allait changer, que ça serait parole contre parole et que je pourrais être accusée de propos diffamatoires. Je lui ai dit que je ne voulais pas aller si loin, que je renonçais au terme de harcèlement moral, mais que les propos tenus par mon chef me rendaient malade physiquement et psychologiquement.

J'ai recontacté les DS et médecin du travail. Le DS a appelé hier au soir ma responsable de service pour lui dire que ses propos étaient choquant et qu'il ne comprenait pas pourquoi aucun poste ne m'avait été proposé. Cette dernière lui a dit que c'était simple, que si je persistais à tenir ses propos et donc à contester l'avertissement, l'entreprise porterait plainte contre moi.

Je suis totalement dés?uvrée. Tout a été dit à l'oral entre 4 murs que se soit pour mon entretien individuel d'appréciation où pour les convocations avec ma N+3.

Mon médecin m'a mise sous AD et anxiolytique. J'ai refusée d'être de nouveau arrêtée pour ne pas donner raison mes responsables, mais j'en suis malade.

Merci pour votre aide. Les DS pensent faire appel à la protection juridique.

Par Violet

Bonjour rodet

J'ai lu l'intégralité de votre message.

Quelle est votre question ?

Cordialement.

Par rodet

Bonjour,

L'avertissement indiqué que j'ai enfreint le règlement à cause de mon comportement inadapté à avoir pleuré et crié sur mes collègues et que certains attestent avoir été choqués.

Questions : la RH ayant eu l'information que je suis sortie en pleurs de mon entretien annuel au bout de 20 min , n'aurait pas dû me convoquer pour en connaître la raison ?

Il est indiqué que j'ai crié ce qui est faux, j'ai parlé, ils travestissent la réalité et ne disent pas précisément ce que j'ai dit, à savoir êtes vous au courant d'un groupe teams que j'aurais créé pour critiquer des collègues car Christophe m'accuse. (Naturellement c'est faux, je n'ai jamais critiqué, ni créé de groupe teams)

J'ai été convoqué mi mars par une invitation de la responsable N+3 sur mon agenda électronique le jour même à 14h30 pour 15h/15h30 en objet : suite déroulement de ton EEDP

lors de cet entretien elle a voulu me remettre l'avertissement avec signature digitale, elle m'a lu l'avertissement à haute voix, chose que j'ai refusé. J'ai été arrêtée 3 semaines, à mon retour fin avril elle veut me remettre l'avertissement contre signature, que je refuse.

Du coup elle me l'a envoyé en RAR daté du 30/04.

Peut-on considéré que l'entretien mi mars est assimilé à une convocation et vice de procédure car on ne m'a pas laissé la possibilité d'être accompagnée ?

J'ai conscience que je n'aurai pas dû sortir en pleurs en apostrophant mes collègues, que ça les a perturbés, mais si mon chef ne m'avait pas dit toutes ces horreurs je n'aurais jamais réagi ainsi. Sauf que c'est parole contre parole.

A savoir que mon chef m'a déjà hurlée dessus sans aucune raison devant tout le monde il y a 9 ans. J'ai été reçue par l'ancienne RH qui était bienveillante et il a été convoqué et recadré. (J'attends le médecin du travail pour savoir s'il a la trace dans mon dossier)

Que dois-je faire ? Accepter l'avertissement même si je trouve cela injuste, car oui il m'a humiliée, accusée de choses fausses.

Ou le contester au risque que la N+3 mettent ses menaces à exécutions c'est à dire porter plainte pour propos diffamatoires et certainement être licenciée pour faute grave ?

Je suis dégoûtée que le harceleur soit protégé et moi victime soit considérée comme la personne à abattre car je l'ai dénoncé à l'oral.

Merci de votre aide. Je tiens à mon travail et l'apprécie mais cette situation me rend malade, j'ai perdu 4 kg, suis épuisée, pleure à mon travail cachée dans les WC.

Merci

Par Violet

Bonjour godet,

La meilleure façon d'avoir réponse à vos interrogations est de contacter un avocat dont la prestation est gratuite.

cf.

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706>

Si vous disposez de documents (courriers ou autres) vous pourrez les faire lire à l'avocat qui vous recevra : pas de souci, il les lira mais ne les conservera pas par devers lui.

Bon courage !

Cordialement.

Par rodet

Merci beaucoup.

Pour trouver un avocat dont la prestation est gratuite, il faut que les appelle et leur demande ?

Je suppose que vous parlez de la 1ère consultation ?